

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [lessard-jeanphilippe-cssbj-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/cb6aa029de8aa461606ff046)
<https://www.cadre21.org/membres/cb6aa029de8aa461606ff046>

Date d'obtention : 2026-03-02 16:14:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode sexto permettent de documenter la situation de façon efficace, tout en respectant l'intimité et la réputation de la personne qui est visible sur un ou plusieurs images à nature sexuelle. Les questions sont formulées de façon à mettre la personne questionnée en confiance. Si plusieurs personnes de mon milieu scolaire sont impliquées, la trousse donne les outils pour tous aller les questionner.

Le protocole permet aussi à l'intervenant d'éviter de commettre des actes criminels, tels que d'être exposé au matériel en question. N'oublions pas que c'est considéré comme de la pornographie juvénile aux yeux de la loi. C'est pour cette raison qu'il est mentionné à plusieurs reprises d'éviter de consulter aux images.

Finalement, le protocole nous donne les outils pour être en mesure de déterminer si la distribution d'images à caractère sexuel est un acte impulsif ou un acte malveillant. C'est très important de comprendre la différence car elle nous aide à entreprendre des étapes différentes. S'il s'agit d'un acte impulsif, nous pouvons intervenir d'une certaine manière tandis que s'il s'agit d'un acte malveillant, nous devons confisquer l'appareil électronique le plus rapidement possible et soumettre le dossier aux autorités policières.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens plusieurs éléments.

Tout d'abord, je retiens qu'il est super important d'aller consulter toutes les personnes impliquées dans la situation de mon milieu scolaire. Leur témoignage est primordial pour déterminer la nature de l'acte (impulsif vs. Malveillant). De plus, ça nous permet de tous les sensibiliser aux enjeux du sextage.

Je retiens que la rigueur est super importante. Le formulaire à remplir constitue des éléments de preuves importantes pour la suite des événements. S'il y a une récurrence ou malveillance, nous avons les formulaires comme preuve. C'est bien démontré particulièrement dans le 3e scénario dans lequel nous voyons que deux témoins nous donnent l'information pour confirmer qu'il y a malveillance de la part de Kevin.

Finalement, je retiens que nous devons nous rappeler quel est notre rôle dans la situation. Nous ne sommes pas des conseillers à la communication pour répondre aux questions de journalistes, nous ne sommes pas non plus des mandataires de la police. Notre rôle, en tant qu'intervenant scolaire est de remplir correctement le formulaire et en suivre le protocole de façon rigoureuse pour qu'il soit efficace.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais que c'est la toute première étape. L'étape dans laquelle nous créons le premier contact avec l'adolescent. Je comprends que ce n'est pas toujours facile d'intervenir ou de faire certaines étapes. Par contre, si nous sommes incapable de mettre le jeune en confiance face à nous, toute l'information peut être compromise. Un ado qui ne se sent pas en confiance va omettre de partager des informations plus sensibles. C'est pareil si nous devons interroger d'autres adolescents. Ce n'est jamais facile d'aller annoncer à une personne qu'on sait qu'il y a des photos intimes d'elle (ou d'un de ses proches) en ligne et que nous devons en discuter.